

CR de la réunion du CA du 26 avril 2024

Présents : Christian BARRIERE, Jean-Michel BOITEUX, Lionel CASSES, Christine CONDAMINET, Marc DENISET, Bernard FAVAREL, Marie HELIER, Ahcène KADEM, Papa Saly KANE, Armelle KEROMNES, William LEGUY, André MICHEL, Chantal MICHEL, Didier MONTOURSIS, Marie-Thérèse POLICON, Pascal-Pierre PONSON-SACQUARD, Patrick RIVERA, Jean-Louis SILORET, Ingrid STUTZ,

Excusés : Gérard ALVARADO, André DONZON, Emmanuel GOURBESVILLE, David ROBERT, Christian ZAKARIAN.

Absents : -

1) Point RH

Le Président retrace l'historique qui a conduit aux procédures visant les salariés Nathalie CHAVIGNON, Candice BESSARD et Steven HENG, en évoquant en préalable l'audit réalisé par Christian CERVENANSKY en juillet 2023, et la rupture conventionnelle demandée par Romain LEGRAND et accordée à celui-ci.

Il en ressort que :

Le 6 mars 2024, l'intervention d'un technicien Orange étant prévue, Candice BESSARD a été amenée à laisser son téléphone professionnel à disposition de ses collègues Aurélie FRANÇOIS-EUGENE et Mané GUEYE pour leur permettre de recevoir des messages du technicien. Interpellées par des sonneries de réception de messages, elles ont découvert l'existence d'une messagerie Whatsapp, qu'elles ont consulté. Cette messagerie aurait été ouverte en décembre 2023 par Romain LEGRAND. À la lecture du contenu des messages, elles ont décidé d'alerter David ROBERT, qui a pris l'attache du Président. Réunie, la commission RH, composée de Pascal-Pierre PONSON-SACQUARD, Christine CONDAMINET, Marie-Thérèse POLICON et David ROBERT, considérant le contenu des messages, a décidé de mettre à pied à

titre conservatoire Nathalie CHAVIGNON, Candice BESSARD et Steven HENG, et en date du 26 mars, de les convoquer à un entretien préalable à un éventuel licenciement pour faute grave, puis d'informer les membres du bureau et du CA de cette procédure. La commission a également fait appel à un conseil juridique. Les entretiens avec les salariés ont eu lieu le 5 avril 2024. Le 8 avril 2024, Nathalie CHAVIGNON a demandé une rupture conventionnelle, qui lui a été accordée par le Président, effective au 31 mai 2024. Le 10 avril 2024, les licenciements pour faute grave ont été signifiés à Candice BESSARD et Steven HENG.

Il est à noter que durant toute la période courant du 6 mars 2024 jusqu'au jour de la réunion du CA, aucun des éléments pouvant étayer la procédure, et aucun élément sur la procédure elle-même n'ont été communiqués aux membres du bureau ne faisant pas partie de la commission RH, ni aux membres du CA. Ils ont été informés de l'existence de la procédure par courriel du Président en date du 26 mars 2024.

Après cette présentation par le Président, une vive discussion s'engage sur le bien-fondé et la méthode ayant conduit à la rupture conventionnelle et aux licenciements. Il est demandé la communication de l'audit aux membres du CA, ce qui est fait.

Plusieurs membres du CA avancent que la procédure adoptée par le Président et la commission RH est en contradiction avec le règlement intérieur du CDOS. Ils soulignent également les implications financières, l'impact sur le fonctionnement et sur la mise en œuvre des actions du CDOS.

Il résulte des différentes interventions qu'une motion est demandée à l'encontre des décisions prises par le Président.

Le secrétaire général propose une synthèse des propositions, et soumet aux membres du CA présents la motion suivante :

Le Conseil d'Administration valide les modalités des décisions prises par le Président concernant les procédures à l'encontre des salariés (Nathalie CHAVIGNON, Candice BESSARD et Steven HENG), au regard des dispositions du règlement intérieur et des statuts.

Les membres du CA présents sont appelés à se prononcer sur la motion (18 présents).

Se prononcent contre : 14

S'abstiennent : 4

En outre, plusieurs membres du CA demandent la communication de la copie des messages Whatsapp qui ont été considérés par le Président comme constitutifs d'une faute grave

motivant une procédure de licenciement. Le Président s'engage à communiquer les copies d'écran des messages.

La prochaine réunion du CA, prévue le jeudi 23 mai 2024, aura pour ordre du jour :

- 1) RH, bilan et perspectives
- 2) Situation financière
- 3) Questions diverses

La réunion est levée à 22h20.